

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)[Item Marie Moret à Alexandre Tisserant, 26 janvier 1888](#)

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 26 janvier 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[26 janvier 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

RésuméMarie Moret informe Tisserant que les opérations d'inventaire vont commencer le mercredi 1er février 1888 et elle lui fait part de ses craintes sur des réclamations qui pourraient être formulées sur la donation réciproque des époux Godin-Moret et sur sa fortune personnelle. Sur la créance hypothécaire : « Cette dette me répugne. » Elle aimerait que Tisserant puisse vivre ici un temps comme autrefois ; elle lui explique que les préoccupations d'affaires liées à la succession lui sont odieuses. Sur l'emprunt hypothécaire. Elle envoie ses compliments et ceux de sa sœur et de sa nièce à la famille Tisserant.

SupportLa copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Compliments](#), [Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#), [Santé](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation3 p. (362r, 263r, 364r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

me

Guise, Familistère 26 janvier 1888

Bien cher Monsieur Kisserant,

Je vous confirme ma lettre du 23. J'ai reçu avant-hier votre télégramme et suis dans l'attente de votre réponse promise.

Les opérations d'inventaire vont commencer mercredi 1 février à 9^h du matin. Surgira-t-il des réclamations, des incidents concernant la donation réciproque insérée au contrat de mariage, ma fortune personnelle, ceci, cela il paraît que ce ne serait pas impossible.

Qui répondra ? Les exécuteurs testamentaires ont-ils précisément, comme il me le semble, qualité pour cela ?

Pensant au partage, la veuance hypothécaire m'occupe beaucoup. Les uns, ici, pencheraient pour la laisser tout entière aux mineurs, si on l'acceptait pour eux. Moi j'aimerais mieux que la 1^{re} en recouvrât la moitié. Cette dette me répugne. M. Genault dit que la question est à sea-

miner, également, au point de vue des droits de succession; peut-être y aura-t-il là sérieux avantage pour la 1^{re} à recouvrer la moitié de cette créance?

Que je voudrais, à tous les points de vue, que nous passiez vivre ici, un temps, comme autrefois!

Toutes ces préoccupations d'affaires auxquelles je ne comprends bien que çaissent la tête et que sont odieuses. Cela joint aux peines de l'épreuve que je traverse me ferait succomber si cela devait durer... ajouter le poids de la gêance en perspective, et qui dimanche peut-être, dimanche très-probablement va être une réalité!

Quand nous êtes venu ici, lors de l'emprunt hypothécaire, il a été dit qu'il restait à opérer (surtout en cas de décès de notre bien-aimé André) la transcription des biens constituant les apports sociaux et qui, au cadastre ou à l'enregistrement (je ne sais où?) sont demeurés portés au nom de mon mari.

N'avez-vous pas quelque importante indication à nous donner à ce sujet? Je n'en ai pas encore dit mot à

M. Ganault puisqu'il n'est resté que juste le temps de funérailles, et je ne le reverrai que mercredi prochain à l'arrivée du train de 9 heures du matin au moment précis où les hommes de loi le prendront pour faire l'inventaire.

Jugez si je me sens seule!

8^e soir - Je reçois votre cher mot du 27 et j'espère avoir votre lettre demain.

Combien je déplore d'avoir encore à vous prier de répondre à celle-ci dès que vous le pouvez, quand vous êtes aussi écrasé de besogne!

Bien cher ami, merci de l'affection qui palpite dans chaque mot de votre lettre. Mes deux anges restent sous bien en ce moment, Dieu me les garde ainsi! Elles vous envoient leurs vives tendresses. Présentez nos meilleurs compliments à votre famille et croyez-moi à vous de tout cœur

Marie Gadin